



Requisition des biens

Par **bras2fer**, le 11/01/2024 à 03:01

Bonjour,

Suite à une perquisition et à la fin de la garde à vue, la police garde mes téléphones et surtout les clefs de chez moi, Ont-ils le droit de garder les clefs de chez moi ? Dans ce cas doivent-ils me laisser un documents qui prouve qu'ils ont gardé mes clefs et mes objets ? Et pourquoi gardent-ils mes clefs sachant que la garde à vue est fini ?

Par **Marck.ESP**, le 11/01/2024 à 10:57

Bonjour

Lors d'une perquisition, la police peut saisir les objets et documents qui sont utiles à l'enquête. Cela peut inclure les clefs de votre domicile si elles sont considérées comme des éléments pertinents pour l'enquête en cours.

Si vous avez des préoccupations concernant la saisie de vos clefs, votre avocat peut vous donner des conseils juridiques adaptés à votre situation spécifique.